NOTE D'INFORMATION

AXA PERFORMANCE

Nature juridique **FCP**

Société de gestion CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Directeur Hicham ELALAMY Royaume du Marche des

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18001 en date du 16/01/2018.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CFG Gestion sise à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca représentée par M. YOUSSEF BERDAI en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CFG Gestion

S.A au Capital de 5 000 000 Dh

Siège Social:/5/7, Rue Ibnou Toufail

CASABLANCA 20 100

Tél: (212-22) 25 00 50

Fax: (22-22) 98 26 16

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

1-CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: AXA PERFORMANCE

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000035750

Date et référence de l'agrément

: 19/10/2017, GP17036

Date de création

: 25/07/2000

Siège social

: 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: **01/10** au **30/09**

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 10,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: CFG Gestion sise à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier,

Casablanca représentée par M. YOUSSEF BERDAI

Etablissement dépositaire

: Attijariwafa Bank sise à 2, Boulevard Moulay

Youssef, Casablanca

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CFG Gestion	Yasmine EL YAKOUBI	05 22 48 82 41

Commissaire aux comptes

: Ernst & Young représentée par ALI BENNANI

11-CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Diversifié

Indice de référence

: 80% MBI Global (publié par BMCE Capital) et 20% MASI rentabilité Nette (publié par la Bourse de Casablanca)

Objectifs de gestion

: L'objectif de gestion du fonds est d'être essentiellement investi sur le marché obligataire avec une sensibilité proche du MBI Global tout en se laissant la marge d'investir une partie des actifs du fonds en actions afin de profiter d'une éventuelle hausse du marché actions. Et ce respectant les règles prudentielles en vigueur. Le fonds a également comme objectif de sur performer l'indice de référence choisi.

Stratégie d'investissement :

Le FCP sera en permanence investi dans les valeurs mobilières suivantes avec un maximum de:

- 60% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'«OPCVM actions» et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.

- 90% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'«OPCVM obligations», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.
- 100% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'«OPCVM monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaires et liquidités, en titres de créances.

Par ailleurs, le fonds ne peut détenir des titres d'OPCVM de même catégorie à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de:

- Actions
- Droits d'attribution ou de souscription
- Certificats d'investissements
- Titres de créances négociables
- Obligations
- Parts d'Organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM)
- Titres d'Organismes de placement en Capital Risque(OPCR)
- Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT)
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Produits bancaires (Bons de caisse, Dépôts à terme, etc...)
- Liquidités
- Tout autre produit permis par la réglementation en vigueur.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : 3 ans et plus
- Souscripteurs concernés : AXA Assurance Maroc, sans exclure les personnes morales et physiques.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 01/08/2000
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée tous les vendredi après midi ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant cette date.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues par la société de gestion et doivent être validées avant le vendredi 9 heures 15 pour être exécutées sur le base de la valeur liquidative du jour même.

- Affectation des résultats: Mixte. La décision de capitalisation ou de distribution totale ou partielle du résultat est laissée aux soins d'un comité composé par: le présidant directeur général d'AXA Assurance Maroc, le directeur financier d'AXA Assurance Maroc, le Directeur général de CFG Gestion. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - o 3% HT au maximum du montant souscrit.
 - Commission de rachat maximale :
 - o 1.5% HT au maximum du montant racheté.
 - Cas d'exonération :
 - L'exonération des commissions (hors part acquise) demeure à la discrétion du réseau de commercialisation.
- Frais de gestion :
 - 2%HT au maximum. Les frais de gestion sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion et . Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
(1) Frais Commissaire aux comptes	20 000,00 dhs HT annuels	
(2) Commissions AMMC	0,025% HT	
(3) Frais Dépositaire	0,050% HT	
(4) Frais Maroclear (Annuel)	3 600,00 dhs HT	
(5) Frais Maroclear (Trimestriel)	selon la réglementation en vigueur	
(6) Gestion financière, administrative,	le solde(*). (*) Frais de gestion $-(1) - (2) - (3) - (4)$	
commerciale et reporting	- (5)	

(ell